

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

16 mars 1988

TARGOCID, lyophilisat et solution pour usage parentéral
dosages 100 mg, 200 mg, 400 mg

Lab. MERRELL DOW

teicoplanine

Tableau A

Classe : Anti-infectieux - divers

Nouveau principe actif

Demande d'inscription sur la seule liste des Collectivités (RH)

Avis de la Commission

Il s'agit d'une molécule originale glycopeptidique, analogue de la Vancomycine.

Les indications thérapeutiques principales sont les infections à cocci gram positif : staphylocoques, streptocoques et enterocoques ; en chirurgie dentaire, le produit est utilisé dans la prophylaxie des endocardites bactériennes notamment chez les sujets porteurs de prothèse valvulaire.

Le produit de comparaison est la Vancomycine proche par la formule chimique et l'absence de résistance en cours de traitement.

Par rapport à ce dernier produit, le nouveau médicament apporte une amélioration du service médical rendu :

- en terme d'activité bactéricide : celle-ci est 4 à 8 fois plus élevée sur certains streptocoques

- en terme de cinétique : la demi-vie d'élimination prolongée (70 h à 100 h) permet une dose quotidienne unique, au lieu de 2, voire 4 injections et présente l'avantage de protéger le capital veineux lors de traitement au long cours

- en terme de facilité d'administration, la voie I.M. s'ajoutant à la voie I.V.

- en terme de tolérance, en particulier risques très atténués d'ototoxicité.

Compte tenu de ces particularités par rapport à la Vancomycine, la Commission estime que Targocid devrait présenter un intérêt dans le coût des soins hospitaliers.

Proposition d'inscription sur la seule liste des collectivités et divers services publics.